

COGESAF

COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

PLAN D'ACTION QUINQUENNAL

2003-2007

PROJET

FÉVRIER 2003

Projet de plan d'action quinquennal du COGESAF

Mandat du COGESAF

Le COGESAF a pour mandat de regrouper les organismes afin de développer une approche de gestion intégrée de l'ensemble des ressources, en particulier l'eau, et des activités du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François, pour les aspects de protection et d'équilibre des écosystèmes ou encore de promotion et de développement durable.

Objectifs

1. Mettre en valeur l'ensemble du territoire du bassin versant de la rivière Saint-François.
2. Réunir les différents intervenants de tous les milieux privés et autres.
3. Agir à titre de promoteur, formateur et éducateur.
4. Acquérir et posséder tout bien et équipement nécessaire à la réalisation des objectifs de l'organisme.
5. Chercher l'autonomie financière et fonctionnelle.

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
REPRÉSENTATION					
1. Représenter le COGESAF auprès du gouvernement et des autres partenaires (CRE, CRD, autres comités de bassin)	Activité régulière du COGESAF				
2. Participer aux recommandations, aux actions du ROBVQ et à leur suivi et négocier avec eux des ressources communes.	Activité régulière du COGESAF				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
3. Prendre position sur les sujets relatifs à la gestion de l'eau du bassin.	Activité régulière du COGESAF				
4. Présenter des mémoires ou faire des recommandations aux organismes concernés par les causes ou les effets de la gestion de l'eau du bassin (Exemple : MRC, municipalités, milieu industriel ou agricole ou autres).	Activité régulière du COGESAF				
5. Établir des partenariats avec les organismes impliqués dans la gestion de l'eau du bassin de la rivière Saint-François.	Activité régulière du COGESAF				
FINANCEMENT					
1. Travailler avec le ROBVQ pour un financement gouvernemental stable des comités de gestion de bassin.	√				
2. Proposer un plan de financement prenant en considération les ressources du milieu.	√				
3. Organiser des projets spécifiques avec différents partenaires dont l'objectif est le financement.	√	√	√	√	√

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
4. Organiser des colloques sur différents aspects de l'eau. Le premier colloque aurait pour thème le portrait du bassin.	√		√		√
SECRETARIAT					
1. Organiser un secrétariat efficace au COGESAF, avec un personnel permanent et occasionnel.	√				
2. Trouver un emplacement approprié et conforme aux objectifs du COGESAF.	√				
3. Mettre en commun des services administratifs pour le COGESAF et ses membres. (Exemple site Internet, agent de communication, technicien).	√				
RECRUTEMENT					
1. Recruter tous les organismes intéressés par la gestion du bassin versant pour les 11 collèges électoraux, dans les trois régions du bassin.	√				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
2. Recruter des membres de soutien.	Activité régulière du COGESAF				
COMMUNICATION					
1. Réaliser un plan de communication auprès des organismes, de la population, des médias et des gouvernements.	√				
2. Mettre à jour le site Internet.	Activité régulière du COGESAF				
STRUCTURATION					
1. Établir des relations avec les organismes américains du territoire du bassin (Sous-bassins de la Magog et de la Massawippi). Consulter les ententes sur les plans d'eau transfrontaliers.	√	√			
2. Inventorier tous les comités de lac et de sous-bassins existant sur le bassin de la Saint-François et faire un historique de leurs réalisations.	√				
3. Aider à la création d'organisme représentatif pour chacun des	√	√			

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
sous-bassins du Bassin de la rivière Saint-François.					
4. Faire le suivi des organismes membres afin de s'assurer de la réalisation des objectifs en relation avec le COGESAF.	Activité régulière du COGESAF				
5. Créer des comités de travail sur des objectifs spécifiques et impliquer les membres.	√	√	√	√	√
INFORMATION					
1. Prendre connaissance des outils de gestions et d'aide à la décision (Analyse multicritère, Système de modélisation intégrée, GIBSI, GÉOGESTION et GÉOEXTRA, SIG et autres).	√				
2. Organiser des journées de formation pour les membres.	√	√			
3. Diffuser sur le site Internet, ou par courriel, les informations, les communiqués et toutes les activités du COGESAF et celles proposées ou réalisées par les membres.	Activité régulière du COGESAF				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
APPUI AUX MEMBRES					
1. Supporter les initiatives locales dans le respect des orientations du COGESAF.	Activité régulière du COGESAF				
PLAN DIRECTEUR DE L'EAU					
1. Préparer un projet pour la réalisation du Plan directeur de l'eau du bassin.	√				
2. Réaliser un plan directeur de l'eau du bassin <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire de toutes les données historiques et techniques. • Évaluer les programmes déjà réalisés (Exemple : Plan d'aménagement pour les eaux du bassin de la rivière Saint-François, 1975, Programme d'assainissement des eaux du Québec, PAEQ, 1978, Programme d'assainissement des eaux municipales, PADEM, 1995, Programme des eaux vives, PEVQ, 1998). • Identifier les différents usagers de l'eau. • Identifier les différentes sources de pollution. • Inventorier et évaluer les aquifères • Inventorier les biotopes : communautés animales et végétales, marais et autres 	√ √ √ √ √				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les risques de phénomènes exceptionnels : inondation et pollution accidentelle. • Réaliser le portrait du bassin. • Proposer les orientations et les priorités d'interventions. 	√				
3. Signer des contrats de bassin (Engagement d'actions par les acteurs dans des délais déterminés).	Activité régulière du COGESAF				
FORMATION					
1. Informer et former les membres du CA et du CÉ à la planification stratégique et à leur rôle efficace dans les structures de décision du COGESAF.	√				
2. Former les principaux responsables des comités ou des organismes membres sur la gestion par bassin versant.	√	√	√	√	√
RECHERCHE					
1. Chercher la collaboration des universités et des cégeps dans la réalisation de projet de recherche ou de stage par des étudiants : géographie, biologie, environnement, ingénieur, sciences des communication, économiste, hydrologue,	√				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
administration et gestion.					
2. Identifier les milieux humides existants, potentiels ou à réhabiliter et favoriser leur intégration dans les schémas d'aménagement et aux plans d'urbanisme en tant que zones à protéger.	√	√			
ÉDUCATION, SENSIBILISATION					
1. Proposer des programmes d'éducation par rapport à la gestion et à la protection de l'eau et faire connaître ceux existants.	√	√	√	√	√
2. Sensibiliser la population à la gestion par bassin versant avec des outils de communication appropriés (journées d'informations sur des thèmes spécifiques, dépliants, kiosque d'information, reportage).	√	√	√	√	√
3. Établir des partenariats avec les milieux scolaires et culturels.	√	√	√	√	√
4. Établir des relations avec le milieu de la santé publique et de	√	√	√	√	√

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
la sécurité.					
5. Sensibiliser les agriculteurs sur le projet pilote gouvernemental (aide financière, servitude) pour l'instauration, l'entretien et la conservation de corridors riverains.	√				
PROMOTION					
1. Faire la promotion de la gestion par bassin versant auprès des instances régionales et locales.	Activité régulière du COGESAF				
2. Supporter des événements de promotion avec l'aide d'organismes membres. (Exemple, randonnées en canot sur la rivière ou lacs, observations ornithologiques).	√	√	√	√	√
3. Organiser un événement rassembleur. (Exemple : Soirée spectacle dont le thème serait l'eau ou une journée de pêche organisée à différents endroits du territoire, avec compétition amicale).	√				

ACTIONS PROPOSÉES	ÉCHÉANCIER				
	2003	2004	2005	2006	2007
ACTIONS DIRECTES (dont l'objectif est de mettre en évidence de bonnes pratiques environnementales)					
1. Offrir un support aux organismes locaux désireux de réaliser un projet d'aménagement de berges ou de naturalisation de rives.	√				
2. Diffuser les bonnes et les mauvaises pratiques (Une fois par année décerner un prix reconnaissance pour les meilleurs projets).	√	√	√	√	√